

LES MESURES SANITAIRES PRISES PAR VILLAGE EN FORME

Ce protocole sanitaire de reprise des activités sportives vous propose d'aborder les conditions dans lesquelles il vous est possible de suivre les activités sportives proposées par Village en Forme à compter de septembre 2020. La rentrée sportive dans votre club est conditionnée au respect des mesures sanitaires fixées par le gouvernement et le présent protocole. Les préconisations indiquées peuvent changer en fonction de l'état de la situation sanitaire, nous vous communiquerons les évolutions, le cas échéant.

Tout d'abord, rappelons les gestes barrières à adopter en toutes circonstances :

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique.
- Utiliser un mouchoir jetable à usage unique et le jeter aussitôt.
- Tousser, éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable. Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres.
- Désinfecter régulièrement les objets manipulés.
- Éviter de se toucher le visage et en particulier le nez et la bouche.

AVANT LA SÉANCE

- Il vous est préconisé un transport individuel pour se rendre sur le lieu de la séance.
- L'animateur et les participants se désinfectent les mains en entrant dans la salle.
- Il vous sera systématiquement demandé de rendre compte de votre présence par le biais de la liste d'émargement qui pourra éventuellement être communiquée aux autorités sanitaires en cas de demande.
- Il vous sera demandé de remettre après signature la note d'information qui vous sera remise avant le début du cours. Sans cela, l'accès à la séance vous sera refusé.
- Le pratiquant doit être en possession de gel hydroalcoolique et d'un masque pour circuler dans l'enceinte sportive.
- Enfin, vous prendrez soin de vous laver les mains avant et après l'utilisation des toilettes.

PENDANT LA SÉANCE

Il vous est demandé de :

- Respecter une distance physique minimum de deux mètres entre chaque participant (Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020).
- Apporter son propre matériel sportif dans la mesure du possible, les prêts de matériel entre pratiquants ne sont pas autorisés et la structure ne mettra à disposition que le matériel nécessaire à la pratique du Poundfit (les baguettes seront désinfectées après chaque utilisation).
- Éviter les contacts physiques avec les autres pratiquants avant, pendant et après la séance.
- Les vestiaires collectifs ne sont pas accessibles. Il vous sera donc demandé d'arriver en tenue de sport.
- Respecter une distance d'un mètre avec les autres usagers et porter un masque lors des déplacements dans l'enceinte.
- Enfin, vous prendrez soin de vous laver les mains avant et après l'utilisation des toilettes.

EN CAS DE SUSCIPICION OU DE CONTAMINATION D'UN PRATIQUANT

Le pratiquant présente des symptômes de la Covid-19 à son domicile ou a été en contact avec une personne atteinte de la Covid-19 :

Il s'abstient de se rendre dans son club et consulte son médecin traitant. Il informe son club en cas de test positif au virus et s'isole pendant 15 jours.

Le pratiquant présente des symptômes pendant la séance :

L'animateur lui demande de quitter la séance en prenant les mesures nécessaires pour éviter qu'il prenne les transports en commun et lui demande de consulter son médecin traitant.

S'il présente des symptômes graves, l'animateur contacte le 15.

Dans ce cas, nous informerons les pratiquants qu'ils ont pu être en contact étroit avec un cas possible d'infection, afin qu'ils soient vigilants à l'apparition éventuelle de symptômes et qu'ils restent à domicile le cas échéant.

NB : La remise d'un certificat médical ne peut pas être imposée à l'ensemble des adhérents en raison de la crise sanitaire. Les règles habituelles continuent de s'appliquer : le certificat médical est obligatoire lors de la première prise de licence puis tous les trois ans. Entre les périodes triennales, les adhérents vous fournissent l'attestation « questionnaire de santé ».

AVANT DE VOUS RENDRE AUX SÉANCES PROPOSÉES PAR VOTRE CLUB, ASSUREZ-VOUS DE :

- Ne pas avoir de symptômes du Covid-19
- Ne pas avoir été en contact avec une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte du Covid-19 dans les 15 jours précédents l'activité.
- Informer votre club en cas de contraction du virus et rester en isolement pendant 15 jours.
- Respecter les recommandations de votre médecin traitant au regard de votre état de vulnérabilité et consulter votre médecin avant de reprendre une activité physique si vous avez été atteint par le Covid-19.
- Assurez-vous de disposer de gel hydroalcoolique et d'un masque avant de vous rendre à la séance.
- Privilégier les transports individuels pour vous rendre au lieu de la séance.

EN TOUTE CIRCONSTANCE :

- Respecter les consignes de circulation au sein des enceintes sportives.
- Le port du masque est obligatoire lorsque vous circulez dans l'enceinte sportive. Il peut être retiré au moment de la pratique sportive.

Je soussigné(e)
certifie avoir pris connaissance des présentes conditions de reprise de l'activité physique et m'engage à respecter toutes les consignes sanitaires données par l'association.

Le Signature :